

REGLEMENT PARTICULIER

CHALLENGE PENN AR BED FEMININ 2019

Article 1 : Présentation

L'objectif de ce challenge est de développer le cyclisme féminin par la densification du calendrier sportif et la recherche de nouveaux organisateurs. Ce challenge est mis en œuvre par la commission féminine du comité départemental de cyclisme du Finistère avec le soutien technique des clubs organisateurs.

Article 2 : Catégories d'âges

Le challenge Penn ar Bed Féminin est réservé aux féminines Juniors et Seniors ainsi qu'aux minimes et cadettes licenciées F.F.C. (4 classements distincts). Chacune des épreuves sera ouverte aux féminines hors Comité de Bretagne et celles-ci pourront faire partie du classement général du challenge.

Article 3 : Choix des épreuves

Le choix des épreuves est validé par la commission féminine du comité du Finistère de cyclisme. Cette sélection s'effectue sur la base des candidatures reçues.

Pour 2019, le challenge est composé de 5 épreuves :

– Clohars Carnoet, le 24 mars 2019

>Course Minime/Cadette

>Course Junior/Sénior

– Trégunc, le 31 mars 2019

>Course Minime/Cadette

>Course Junior/Sénior

– Le Trévoux, le 05 mai 2019

>Course Minime/Cadette

>Course Junior/Sénior

– Lesneven, le 26 mai 2019

>Course Minime/Cadette

>Course Junior/Sénior

– Peumerit, le 02 juin 2019 (finale du challenge Penn Ar Bed féminin)

>Course Minime/Cadette

>Course Junior/Sénior

Article 4 : Réglementation

Chaque épreuve se déroule sous le règlement en vigueur de la F.F.C.

Article 5 : Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par le club organisateur de l'épreuve.

Article 6 : Participation

Les concurrentes peuvent, comme elles le souhaitent, s'engager dans toutes les épreuves ou celles de leur choix, en respectant la réglementation en vigueur de la F.F.C. sur le site www.ffc.fr.

Chaque coureur qui participe à une épreuve marque 5 points de fidélité supplémentaires.

La présence à la finale du challenge est obligatoire pour figurer dans le classement général final.

Article 7 : Classements

Afin de récompenser les participantes, 4 classements généraux par addition de points sont établis à l'issue de chaque épreuve. La féminine ayant totalisée le plus grand nombre de points sera déclarée vainqueur (ou leader pour les épreuves intermédiaires). Le port du maillot de leaders est obligatoire sur l'épreuve suivante.

– a : Classement par points Dames Sénior (maillot rose) :

Ce classement s'effectue aux points pour toutes les féminines selon le barème suivant à l'arrivée de chaque épreuve :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	25	20	16	14	12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

– b : Classement par points Dames Junior (maillot bleu turquoise) :

Ce classement s'effectue aux points pour toutes les féminines selon le barème suivant à l'arrivée de chaque épreuve :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	25	20	16	14	12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

– c : Classement par points Dames Cadettes (maillot fushia) :

Ce classement s'effectue aux points pour toutes les féminines selon le barème suivant à l'arrivée de chaque épreuve :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	25	20	16	14	12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

– d : Classement par points Dames Minimes (maillot bleu marine) :

Ce classement s'effectue aux points pour toutes les féminines selon le barème suivant à l'arrivée de chaque épreuve :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	25	20	16	14	12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Chaque coureur qui participe à une épreuve marque **5 points de fidélité supplémentaires**.

Article 8 : Classement de Meilleur Grimpeur (maillot à pois) :

Il sera établi, pour chaque épreuve, aux lieux et passages désignés avant le départ.

– a : Pour les minimes-cadettes 20 points seront attribués par épreuves sur 2 classements :

1° classement : 5-3-2

2° classement : 5-3-2

– b : Pour les juniors-séniors 40 points seront attribués par épreuves sur 4 classements :

1° classement : 5-3-2

2° classement : 5-3-2

3° classement : 5-3-2

3° classement : 5-3-2

En cas d'égalité de points, priorité au dernier classement Grimpeur de l'épreuve du jour.

Dotation Classement aux 3 premières. En cas d'ex aequo, priorité est donnée au classement total Grimpeur de la dernière journée, puis au classement Arrivée de l'étape.

Article 8 : Egalité

En cas d'égalité dans un classement général journalier, il est tenu compte de la meilleure place dans la dernière épreuve disputée.

En cas d'égalité dans un classement général final, est déclaré vainqueur ou place, la féminine qui a le plus de participations, et en cas de nouvelle égalité, celle qui a le plus de premières places dans le classement concerne, puis le plus de secondes places...

Article 10 : Réclamation

Toute réclamation sur les classements généraux devra impérativement être notifiée au comité départemental de cyclisme du CD29 dans les 10 jours de la parution. Les classements seront consultables sur le site du comité départemental du Finistère de Cyclisme dans les meilleurs délais.

Article 11 : Dotation finale

La dotation finale est versée par le Comité départemental de cyclisme. Les 10 premières féminines de chaque catégorie seront récompensées.

Article 12 : Assistance technique

L'assistance technique est assurée par l'organisation.

Article 13 : Cérémonie protocolaire

Les concurrentes leaders de chaque catégorie doivent être présentes à l'issue de chaque épreuve pour recevoir le maillot de leader. Chaque concurrente devra également être présente lors de la cérémonie protocolaire finale pour recevoir les récompenses prévues (sauf circonstances exceptionnelles).

Article 14 : Cahier des Charges de l'Organisateur

Autoriser les représentants de la commission féminine du CD29 et partenaires du challenge à remettre au podium les maillots de leader.

Mentionner au programme que «Epreuve comptant pour le Challenge Penn Ar Bed Féminin» et les partenaires.

Transmettre, dans les meilleurs délais, le classement en totalité informatiquement à la commission féminine du CD29.

Contact commission féminine CD29 : feminine.cd29@gmail.com / 06.95.28.30.41